



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 1er février 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Claudette REDON, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR M. Joël CLÉMENT, Mme Bernadette MOULAY, M. Hervé JOUY, Mme Sylvie REGLE, Mme Anne-Marie LEMARIE, Mme Christine BOULAY-DEILHES, M. Simon YOWA KANYNDA, M. Silamakan TOURE, M. Étienne GILBERT, M. Thierry MARQUEZ, Mme Martine SCHERZI, Mme Marie-France ECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, Mme Maria del Pilar HIDALGO, Mme Lydie ZENERE-LIMA.

Absent/excusé : M. Jean-Yves GENESTE.

Pouvoirs :

| | |
|-------------------------------|---|
| Mme Denise BOCH | donne pouvoir à M. Laurent SAUERBACH |
| Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN | donne pouvoir à M. Jean-Marie VILAIN |
| M. Gérard FREBAULT | donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER |
| M. Mohamed BELACHEMI | donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL |
| M. Jean-Louis BRUNEAU | donne pouvoir à Mme Aurélie TROUBAT |
| Mme Véronique BLANDIN | donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO |
| M. Abdoulaye FALL | donne pouvoir à M. Paul DA SILVA |

Secrétaire de séance : M. Hervé JOUY.

Appel et constat de l'acquisition du quorum

Le Président de séance déclare la séance ouverte, puis constate que le quorum est acquis, après avoir procédé à l'appel nominal et à l'enregistrement des pouvoirs.

Désignation du Secrétaire de séance

M. Hervé JOUY suivant dans l'ordre du tableau, succède à Mme Bernadette MOULAY pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE au Maire, à l'unanimité, des décisions n°L2018-404 à L2018-432 prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°7 du 12 octobre 2017.

| | |
|----------|--|
| 1 | Redevance d'Occupation du Domaine Public par GrDF pour l'année 2018 et Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public communal au titre des chantiers GrDF pour l'année 2018 |
|----------|--|

Unanimité

- **DECIDE** de fixer les sommes dues par GrDF au titre de la RODPP et de la RODP, comme suit :

Etat des sommes dues par GrDF :

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal (décret n°2015-334 du mars 2015) :

Longueur des canalisations construites ou renouvelées et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est dûe.

Pour le calcul de la RODPP 2018 : 122 mètres.

RODPP 2017 = 0,35 x 122 m x 1,03 = **43,98 €.**

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2018 (décret n°2007-606 du 25 avril 2007) :

Longueur de canalisation sous voirie communale de distribution : 79 085 mètres.

Taux de revalorisation cumulé au 01/01/2018 : 1,20.

RODP 2017 = (0,035 x 79 085 + 100) x 1,20 = **3 441,57 €.**

Montant total dû : 43,98 € + 3 441,57 € soit : 3 485,55 €.

| | |
|----------|---|
| 2 | Communication du rapport d'activités de l'année 2017 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) |
|----------|---|

Prend acte

- **PREND ACTE** du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2017.

| | |
|----------|--|
| 3 | Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour deux agents de la Police Municipale |
|----------|--|

Unanimité

- **DÉCIDE** d'accorder la protection fonctionnelle à deux agents de la Police Municipale.
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais inhérents à cette protection, notamment les frais d'avocat et de déplacements, durant toute la durée de l'instance.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer toute convention avec l'avocat désigné par les parties concernées.

| | |
|----------|---|
| 4 | Renouvellement de la convention partenariale du dispositif des Correspondants De Proximité des Coteaux de l'Orge |
|----------|---|

Unanimité

- **DECIDE** d'approuver la convention partenariale avec la Régie de Quartier Viry/Grigny Multiservices et l'AFUL, relative au renouvellement du dispositif des Correspondants De Proximité, sur le quartier des Coteaux de l'Orge.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention partenariale, du 7 février 2019 au 31 décembre 2021, ainsi que toute décision ultérieure relative à son exécution

| | |
|-----|--|
| 5a) | Contrat de Territoire - Contrat de Cohésion Sociale et Urbaine – demande d’avenant et versement du bonus / levée du malus |
|-----|--|

Unanimité

- **APPROUVE** le bilan d’exécution à mi-parcours du Contrat de Territoire.
- **DECLARE** remplir les conditions légales, pour le malus, en matière de mise en œuvre de :
 - logement social (34,44 % à la fin 2017),
 - d’habitat des gens du voyage. La Ville possède 11 places d’accueil des gens du voyage sur une aire d’accueil mutualisée avec la ville de Grigny. Il convient de noter que cette compétence est du ressort de l’Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et non de la Commune,
 - l’emploi de personnes en situation de handicap,
 - **Grenelle II : la Commune n’est pas concernée.**
- **DECLARE** respecter les quatre thématiques suivantes du label départemental pour le bonus :
 - Plan d’accessibilité handicap,
 - Tarification sociale pour les services publics portés par la collectivité,
 - Adhésion au FSL,
 - Plan climat énergie.
- **SOLLICITE** du Département le versement de la somme de 409 408 €, correspondant au bonus et la levée du malus, eu égard au respect par la Collectivité des conditions légales et des engagements volontaristes ci-dessus énoncés, au prorata du montant des travaux présentés.

EN OUTRE,

- **SOLLICITE** la conclusion d’un avenant au Contrat de Territoire, portant sur le remplacement de l’opération suivante : Extension du CLSH Paul Eluard, par les opérations suivantes :
 - Réhabilitation de l’espace Lacore,
 - Réfection des cours des écoles V HUGO et FLORIAN.
- **APPROUVE** le plan de financement et l’échéancier de réalisation modifiés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer un dossier en vue de la conclusion d’un avenant au Contrat de Territoire selon les éléments exposés, à signer tous les documents s’y rapportant ainsi que toute décision ultérieure relative à son exécution.

| | |
|-----|---|
| 5b) | Contrat de Territoire – demande d’avenant et versement du bonus / levée du malus |
|-----|---|

Unanimité

- **APPROUVE** le bilan d’exécution à mi-parcours du Contrat de Territoire.
- **DECLARE** remplir les conditions légales, pour le malus, en matière de mise en œuvre de :
 - logement social (34,44 % à la fin 2017),
 - d’habitat des gens du voyage. La Ville possède 11 places d’accueil des gens du voyage sur une aire d’accueil mutualisée avec la ville de Grigny. Il convient de noter que cette compétence est du ressort de l’Etablissement Public Territorial et non de la Commune.
 - l’emploi de personnes en situation de handicap.
 - **Grenelle II : la commune n’est pas concernée.**
- **DECLARE** respecter les quatre thématiques suivantes du label départemental pour le bonus :

- Plan d'accessibilité handicap,
- Tarification sociale pour les services publics portés par la Collectivité,
- Adhésion au FSL,
- Plan climat énergie.

- **SOLLICITE** du Département le versement de la somme de 758 156 €, correspondant au bonus et au malus eu égard au respect par la Collectivité des conditions légales et des engagements volontaristes ci-dessus énoncés, au prorata du montant des travaux présentés.

EN OUTRE,

- **SOLLICITE** la conclusion d'un avenant au contrat de territoire, portant sur le remplacement des opérations suivantes : rénovation du gymnase Camus et extension du groupe scolaire Louise Michel, par les opérations suivantes :
 - Réhabilitation de locaux communaux pour la création de l'école René Coty,
 - Installation de polycarbonates dans la Halle des Sports,
 - Travaux de réfection toitures et chauffage dans 2 écoles et 1 gymnase.

EN OUTRE,

- **SOLLICITE** du Département la modification du financement d'une opération : réhabilitation du Théâtre de l'Envol. Le programme de travaux définitif arrête le montant de l'opération à 345 833 € H.T. et établit la part de financement à 80 % soit 276 666 € H.T.
- **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier de réalisation modifiés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un avenant au Contrat de Territoire selon les éléments exposés, à signer tous les documents s'y rapportant ainsi que toute décision ultérieure relative à son exécution.

| | |
|----------|---|
| 6 | Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes |
|----------|---|

Prend acte

- **PREND ACTE** du rapport sur la situation de la Ville, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

| | |
|----------|--|
| 7 | Vote relatif au débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Ville |
|----------|--|

Majorité :33 voix pour (Majorité municipale + Mme ECKHOUDT), 5 voix contre (M. DA SILVA, M. FALL, M. REMIGNARD, Mme ZENERE-LIMA, Mme HIDALGO)

- **PREND ACTE** du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté, contribuant à la tenue du débat budgétaire pour 2019 préalable à l'adoption du Budget Principal Ville.
- **CONSTATE** que le débat sur les orientations générales du Budget Principal sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la Ville ainsi que sur la présentation de la structure, l'évolution des dépenses et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail pour l'exercice 2019, s'est déroulé au cours de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2019, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'exercice 2019.
- **DECIDE D'ADOPTER** les orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2019 du Budget Principal Ville.

| | |
|---|--|
| 8 | Vote relatif au débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 – Budget annexe – Cinéma Le Calypso |
|---|--|

Unanimité

- **PREND ACTE** du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté, contribuant à la tenue du débat budgétaire pour 2019, préalable à l'adoption du Budget Annexe 2019 – Cinéma Le Calypso.
- **CONSTATE** que le débat sur les orientations générales du Budget Annexe – Cinéma Le Calypso s'est déroulé au cours de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2019, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'exercice 2019.
- **DECIDE D'ADOPTER** les orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2019 du Budget Annexe – Cinéma Le Calypso.

La séance a été levée à 22h36
Fait à Viry-Chatillon, le 14 février 2019

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



AFFICHAGE
DÉCISIONS DU MAIRE L2122-22

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 FEVRIER 2019

| N° | DATE | OBJET |
|------------------|----------|--|
| L2018-404 | 23/11/18 | ACCEPTANT LE VERSEMENT D'UN ACOMPTE D'INDEMNITÉS D'ASSURANCE CONCERNANT LE SINISTRE INCENDIE SURVENU LE 4 OCTOBRE 2018 AYANT PARTIELLEMENT DÉTRUIT LE CLUB-HOUSE DE TENNIS SIS 10 IMPASSE FRANCOEUR |
| L2018-405 | 29/11/18 | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PISCINES DES LACS ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE |
| L2018-406 | 29/11/18 | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PISCINES DES LACS ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE |
| L2018-407 | 30/11/18 | AVENANT AU BAIL D'IMMEUBLE, AU PROFIT DE L'ETAT, DES LOCAUX SIS 33 RUE HENRI BARBUSSE A VIRY-CHATILLON |
| L2018-408 | 03/12/18 | DECISION RECTIFICATIVE SUITE A LA DECISION N°L2018-398 CONCERNANT LE MARCHE N°470118 RELATIF A LA VERIFICATION, L'ENTRETIEN, LA REPARATION ET LE RENOUVELLEMENT D'APPAREILS HYDRANTS DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE |
| L2018-409 | 03/12/18 | DÉCISION MODIFICATIVE A LA DÉCISION N°L2018-230 PORTANT SUR LE CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE «ANDRÉ MANOUKIAN , MES RÊVES D'ORIENT», À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET ENZO PRODUCTIONS |
| L2018-410 | 03/12/18 | MARCHE N°500118 SUITE A LA CONSULTATION GAF2318, RELATIVE A LA TELESURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX |
| L2018-411 | 04/12/18 | TARIFS RELATIFS AUX TAXIS SUR LE TERRITOIRE DE VIRY-CHATILLON A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2019 |
| L2018-412 | 04/12/18 | TARIFS RELATIFS À LA GESTION FUNÉRAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 |
| L2018-413 | 04/12/18 | TARIFS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DES AÎNÉS (GAPAGE) POUR L'ANNÉE 2019 |
| L2018-414 | 04/12/18 | TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LES BESOINS DU COMMERCE LOCAL |
| L2018-415 | 04/12/18 | TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RELATIFS AUX DROITS DE PLACE DU MARCHÉ ALIMENTAIRE DE VIRY-CHATILLON |
| L2018-416 | 12/12/18 | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VEHICULE IMMATRICULE DS 635 KX, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION « LES RE'ACTEURS » |

| | | |
|------------------|----------|--|
| L2018-417 | 12/12/18 | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE DES LOCAUX SIS 7 AVENUE JEAN MOULIN À VIRY-CHATILLON, ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET LA CAISSE DES ECOLES |
| L2018-418 | 21/12/18 | CONVENTION CONCERNANT LES INTERVENTIONS EN ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, ÉDUCATION MUSICALE, ARTS VISUELS, THÉÂTRE, DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON, A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON, LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ESSONNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIÈVRE |
| L2018-419 | 19/12/18 | DÉCISION RELATIVE À LA REPRISE PAR LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON DE CONCESSIONS TEMPORAIRES FUNÉRAIRES SITUÉES DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL ET NON RENOUELÉES DANS LE DÉLAI DE CARENCE DE DEUX ANS À COMPTER DE LEURS DATES D'ÉCHÉANCE RESPECTIVES PAR LES CONCESSIONNAIRES OU LEURS AYANTS DROIT |
| L2018-420 | 19/12/18 | MARCHÉS (LOTS) DE LA CONSULTATION CAB1818 RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICES DE TRAITEUR POUR DIVERSES RÉCEPTIONS |
| L2018-421 | 19/12/18 | MARCHE N°540118 SUITE A LA CONSULTATION GAF2718 RELATIVE A L'INSTALLATION D'APPAREILS DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS CHAUDES ET / OU MIXTES (BOISSONS FRAICHES ET FRIANDISES) |
| L2018-422 | 19/12/18 | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF |
| L2018-423 | 19/12/18 | CONTRAT DE CESSON DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE «LE PORTEUR D'HISTOIRE», À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET ACME SAS |
| L2018-424 | 19/12/18 | DÉCISION RELATIVE AUX TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES AU 1 ^{ER} JANVIER 2019 |
| L2018-425 | 21/12/18 | CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX A USAGE DE CHAMBRE FROIDE SIS 9 AVENUE DU BELLAY |
| L2018-426 | 26/12/18 | AVENANTS N°1 AUX MARCHES (LOTS) DE LA CONSULTATION STB2817 RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION, DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS |
| L2018-427 | 26/12/18 | MARCHE N°530118 SUITE A LA CONSULTATION GAF3218 RELATIVE A LA VERIFICATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES FLUIDES (RESEAU GAZ) AU CENTRE DE VACANCES LA BARRE-DE-MONTS |
| L2018-428 | 26/12/18 | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE DU PAVILLON SIS 10 IMPASSE FRANCOEUR, ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION SPORTIVE ES TENNIS VIRY-CHATILLON |

| | | |
|------------------|----------|--|
| L2018-429 | 26/12/18 | AVENANT MODIFICATIF A LA DÉCISION N°L2018-300 PORTANT SUR LE CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE «KEVIN RAZY», À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET JMD PRODUCTION |
| L2018-430 | 28/12/18 | MARCHÉ N°550118 SUITE A LA CONSULTATION DF3118, RELATIVE A LA GESTION, L'ANALYSE ET LE SUIVI DES OPERATIONS DE LA DETTE DE LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON |
| L2018-431 | 28/12/18 | CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DES CONTES PRESENTES PAR CELINE RIPOLL, À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION L'HOMME A LA TETE PIEDS-NUS |
| L2018-432 | 28/12/18 | CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE IMPLIQUANT LA MISE A DISPOSITION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS EN MILIEU SCOLAIRE, AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019, ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'INSPECTION ACADÉMIQUE |

